



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

organisation d'un stage "en non-mixité"

Question au Gouvernement n° 313

Texte de la question

ORGANISATION D'UN STAGE « EN NON-MIXITÉ »

M. le président. La parole est à Mme Cécile Rilhac, pour le groupe La République en marche.

Mme Cécile Rilhac. Ma question s'adresse au ministre de l'éducation nationale.

Monsieur le ministre, il y a quelques semaines, un syndicat a programmé un stage de formation destiné aux enseignants avec deux ateliers « en non-mixité raciale », c'est-à-dire réservés aux non-Blancs. Cette formation propose de débattre de problématiques autour du racisme au sein de l'éducation nationale.

Je sais, monsieur le ministre, que vous n'avez pas la compétence d'interdire ce genre d'initiatives. Comme vous, nous condamnons la méthode proposée, qui démontre un manque de confiance en l'autre, simplement parce qu'il est différent, et dessert la cause de la lutte contre le racisme sous toutes ses formes.

M. Philippe Vigier. Très bien !

Mme Cécile Rilhac. Cette conception étroite de la discussion ne peut aller de pair avec l'esprit d'ouverture et de partage qu'incarne l'éducation nationale.

Bien entendu, le combat contre le racisme est au cœur de la société multiculturelle, et au cœur des programmes scolaires. Les enseignants ont le droit d'exprimer leur point de vue en toute liberté. Mais, en même temps, je dénonce une forme d'hystérisation et d'instrumentalisation de cette polémique par une partie de l'extrême droite et de la « fachosphère ».

M. Aurélien Pradié. Pudeur de gazelle !

Mme Cécile Rilhac. L'éducation nationale mérite plus qu'une polémique stérile. En tant qu'enseignante, en tant que cheffe d'établissement, j'ai toujours combattu ces postures et ces idées.

Aussi, monsieur le ministre, ma question est simple, et vous l'avez très bien rappelé dans votre lettre de rentrée aux enseignants pour expliciter votre approche de la confiance et de la liberté : pourriez-vous nous dire, ici, devant la représentation nationale, comment vous comptez faire pour donner confiance à tous les acteurs de l'éducation nationale afin qu'ils assurent leurs missions en toute sérénité ? (*Applaudissements sur les bancs des groupes REM et MODEM.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'éducation nationale.

Un député du groupe LR . Soyez ferme !

M. Jean-Michel Blanquer, ministre de l'éducation nationale. « Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droit. » Tels sont les termes de l'article premier de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen du 26 août 1789 qui est, je pense, à l'origine de l'engagement de tous les membres de cette assemblée. Ce principe est également professé par notre institution scolaire. Tout ce qui met en cause ce fondement de notre République, de notre histoire républicaine est évidemment très grave.

J'ai bien entendu pris connaissance avec beaucoup de tristesse de l'initiative d'un syndicat...

Un député du groupe LR . SUD !

M. Jean-Michel Blanquer, ministred'organiser deux ateliers séparant les « racialisés » des « non-racialisés ».

Un député du groupe LC . C'est un scandale !

M. Jean-Michel Blanquer, ministre . L'expression utilisée est elle-même absolument scandaleuse. Elle ne peut pas avoir sa place dans l'éducation nationale. (*Applaudissements sur les bancs des groupes REM, MODEM, LC, LR et NG.*)

On parle de « non-mixité raciale », de « blanchité », de « racisé » : les mots les plus épouvantables du vocabulaire politique sont utilisés au nom d'un prétendu antiracisme alors qu'ils véhiculent évidemment un racisme. (*Nouveaux applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Pour ces raisons, et parce que le syndicat en question a également employé les termes de « racisme d'État », j'ai décidé de porter plainte pour diffamation à l'encontre de SUD éducation 93 (*Applaudissements sur les bancs des groupes REM, MODEM, LC et LR*) en vertu de l'article 29 de la loi du 29 juillet 1881. Et je regrette que le syndicat national ne se soit pas désolidarisé de la section de Seine-Saint-Denis. (*Nouveaux applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Je porterai ces faits à la connaissance du procureur de la République pour qu'il y donne les suites nécessaires. Nous devons avoir l'unanimité de la représentation nationale contre cette vision de l'homme. (*Mmes et MM. les députés des groupes REM, MODEM, LC, LR et NG se lèvent et applaudissent longuement. – Applaudissements sur les bancs du groupe GDR et sur certains bancs du groupe FI.*)

Données clés

Auteur : [Mme Cécile Rilhac](#)

Circonscription : Val-d'Oise (3^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 313

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [22 novembre 2017](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [22 novembre 2017](#)